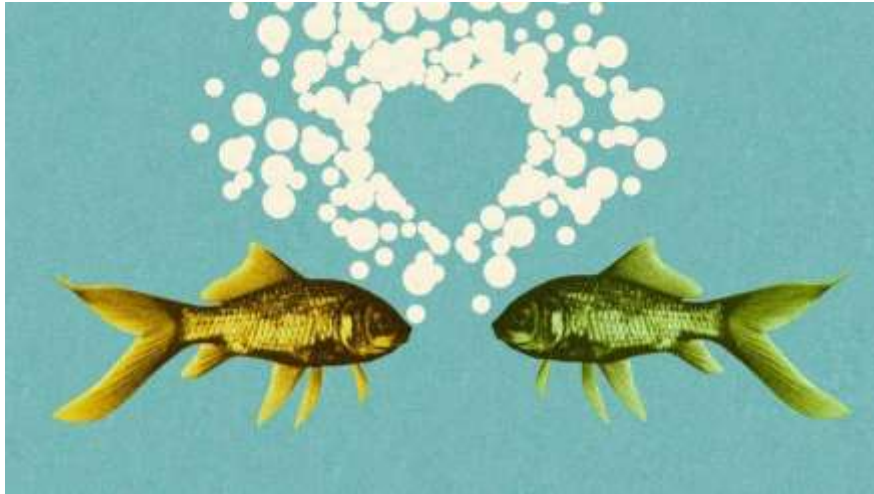


Le 01/04/2020



1. Le remboursement du Pass Navigo

Le confinement ayant mis un coup d'arrêt aux déplacements en Île-de-France, IDF Mobilités, en accord avec la région Île-de-France, va mettre en place un site pour se faire rembourser le pass Navigo. La procédure doit concerner la période d'avril 2020. Mais il faudra attendre quelques mois avant qu'elle n'aboutisse.

L'adresse du site officiel sur lequel se rendre pour se faire rembourser le pass Navigo n'a pas encore été communiquée. Il est attendu pour la fin du mois de mai 2020. Le remboursement lui-même ne sera pas effectif avant juin ou juillet.

La question quant au remboursement de l'employeur pour la part du Pass Navigo avait été posée en CSE du PAT à la suite des grèves nationales de décembre 2019 afin de ne pas opérer un double remboursement de cette part.

2. L'attestation dérogatoire de déplacement n'est plus nécessaire pour les personnes mal voyantes ou non voyantes

Cette dérogation est valable sous condition de présenter une carte justifiant du handicap. Attention, l'aidant doit justifier d'une attestation dérogatoire de déplacement.

3. Les 3 sites de dépistage du COVID19 des Yvelines

- ✓ Site Rambouillet « Drive » : 31 rue Sadi Carnot – 07.87.12.30.70
- ✓ Site Trappes : 5 avenue Carnot – 06.45.72.96.75
- ✓ Site des Mureaux « Drive » : 15 rue Denis Papin – 06.33.22.64.82

Les dépistages s'organisent **uniquement sur RDV** les personnes éligibles au test, avec ordonnance médicale sont les suivants :

- Personnel de santé avec Symptômes évocateurs de COVID-19
- Femmes enceintes symptomatiques quel que soit le terme
- Patients symptomatiques présentant des critères de comorbidité

Cellule crise APAJH Yvelines/GBS COVID-19

- Donneurs d'organes

4. Tenue des CSE du PAT et CSSCT de l'APAJH Yvelines

Le CSE du PAT se tiendra téléphoniquement demain, jeudi 2 avril à 11h
La CSSCT de l'APAJH Yvelines se tiendra demain, jeudi 2 avril à 14h30

5. Ordre de mission pour les VAD (PJ)

Tous salarié dans le cadre de ses missions prévoyant une VAD avec son véhicule personnel devra se munir d'un ordre de mission temporaire préalablement établi par la Direction afin d'être couvert par le contrat d'auto mission de notre assureur la MAIF.

Les Directions informent la DRH des noms des professionnels à qui elles permettent de bénéficier de cet ordre de mission temporaire.

6. Cellule d'échange en individuel ou en collectif pour les cadres APAJH Yvelines et PAT BDS

A la demande des Directions ce matin en Codir, mise en place avec Epsilon Melia, déjà prestataire de nombreux Groupes d'Analyses de Pratiques Professionnelles pour les salariés cadres et non cadres, selon 2 méthodes :

- Par téléphone : M. WAROQUET au 06 83 12 44 78
- Par mail : entretienindividuel@epsilonmelia.com

Si les cadres (Directions et chefs de service) souhaitent ce soutien par mail, il leur faut communiquer leur nom, prénom et le nom de la structure. La possibilité de faire un GAP pour les cadres en petit groupe en visio conférence est également possible.

7. La cellule d'écoute par les psychologues de l'APAJH Yvelines et du GBS pour tous les salariés

Pour rappel, treize psychologues de nos structures enfance et GBS tiennent à tour de rôle une ligne téléphonique de soutien aux salariés. La ligne est ouverte de 9h à 18h du lundi au vendredi à partir du 20 mars. Le numéro est le suivant : **01 30 66 66 18**

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15



